



Transfert nouveau contrat dans une sté soeur en congé maternité

Par coldplay

Bonjour,

Ma situation :

Actuellement en congé maternité depuis le mois de décembre je travaille dans une entreprise de travail temporaire depuis 2009 en tant que chargée de recrutement et depuis octobre 2011 en tant que responsable recrutement. Nous sommes une mono-agence constituée de 2 entités...

J'ai eu récemment un coup de téléphone de la gérante me prévenant que suite aux difficultés financières de la société (du moins d'une des 2 entités à laquelle je suis rattaché) elle allait devoir "mettre en sommeil l'activité de celle-ci" pour un moment...

Solution proposé :

Elle m'a prévenu que pour pallier à ce contexte, il fallait qu'elle transfère mon contrat dans la société soeur de celle-ci... j'ai reçu un "nouveau contrat initial" qui précise la reprise de mon ancienneté mais pour la période d'essai ce n'est pas très clair...

Je lui ai parlé d'avenant au contrat actuel mais elle m'a répondu que ce n'était pas possible suite à la mise en sommeil de la société...

Ce qui est plus problématique c'est que je suis en congé maternité actuellement, je ne sais si la signature de ce "nouveau contrat" est légal, si ces nouvelles formalités administratives ne vont pas me poser de problèmes vis à vis de mes droits Assedic...mais aussi au niveau de mon ancienneté, d'une éventuelle nouvelle période d'essai...Que deviens mon ancien contrat dans ce cas ? Aucune rupture de celui-ci ? le faite de signer un nouveau contrat cela m'engage t-il à rompre le précédent?

Elle a toutefois précisé que si je refusais cette proposition elle n'aurait pas d'autres solutions que de me licencier...

Pour finir elle souhaite que je lui retourne mon "nouveau contrat" signé avant le 28 décembre afin qu'elle puisse me compter dans les nouveaux effectifs de la "société soeur" à compter du 1er janvier 2013.

Serait-t-il possible de me dire quels sont mes droits et quelles sont mes possibilités face à cette proposition, surtout que je ne dispose de très peu de temps pour agir...

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement,